

**Arrêté n° DD23-2025-02 du 1er avril 2025
modifiant la composition du Conseil
Territorial de Santé de la Creuse**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L1434-10 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 158 ;

Vu la loi n°2019-74 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, article 19 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1024 du 2 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux et aux conseils territoriaux

Vu le décret 2016-1267 du 26 juillet 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le Décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 2 janvier 2025, portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021, modifié le 5 janvier 2022, le 7 février 2022, le 28 mars 2022, le 29 août 2022, le 7 juin 2023, le 10 novembre 2023, le 12 février 2024, le 18 septembre 2024, et le 25 novembre 2024, fixant la composition du conseil territorial de santé de la Creuse ;

Vu la Loi du 27/12/2023 dite « Loi Valletoux » visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, qui prévoit l'intégration des Ordres professionnels territorialement compétents en tant que membre de droit des Conseils Territoriaux de Santé (CTS).

Sur proposition des autorités et institutions concernées et citées par l'arrêté du 16 décembre 2016 ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil territorial de santé de la Creuse est arrêtée ainsi :

1° - Collège des professionnels et offreurs des services de santé (28 titulaires et 28 suppléants)

a) Six représentants des établissements de santé :

Titulaire	Suppléant
Monsieur TALARICO Laurent (sans changement)	<i>Monsieur COUERY Pascal</i> (sans changement)
Madame BLANC Cécile (sans changement)	<i>Monsieur BATS Lucas</i> (sans changement)
Madame REUSE Emmanuelle	<i>Madame ZIDANE Fatiha</i> (sans changement)
Monsieur GARCIA Arnaud (sans changement)	<i>Monsieur CAMPOCASSO Yohann</i> (sans changement)
Docteur BRETON Nathalie (sans changement)	<i>Docteur AUDEBERT Elodie</i> (sans changement)
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>

b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaire	Suppléant
Monsieur COLO Patrick (sans changement)	<i>Madame CHABROULLET Angela</i> (sans changement)
Madame BUNLET Rébecca (sans changement)	<i>Monsieur BAYLAC Xavier</i> (sans changement)
Madame WIDMANN Geneviève	<i>Docteur BALLESTER Emmanuelle</i> (sans changement)
Madame COMBES Lucile (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>
Monsieur LHERBIER-LEVY Sébastien (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>

c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant
Monsieur DAMIENS Jean-Bernard (sans changement)	<i>Madame SAINTEMARTINE Isabelle</i> (sans changement)
Madame FOUCHET Céline (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>

d) Six représentants des professionnels de santé libéraux, dont au plus trois médecins et au plus trois représentants des autres professionnels de santé :

Titulaire	Suppléant
Docteur DRYKA Catherine (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>
Docteur LE MOING Ludovic (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>
Madame MONIER-DURSAP Sylvie (sans changement)	<i>Madame GONOD Catherine</i> (sans changement)
Madame MARTIN Béatrice (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>
Docteur IMBERT Eloïse	<i>Docteur SEVIN Eric</i>

(sans changement)	(sans changement)
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>

e) Un représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

Titulaire	Suppléant
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>

f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

Titulaire	Suppléant
Madame BERTIN Aline (sans changement)	Monsieur BONICHON Franck (sans changement)
Madame GRASMAGNAC Laurence (sans changement)	Madame CHAPUT Christel (sans changement)
Docteur SABOT Christophe (sans changement)	Docteur DEMARS Josiane (sans changement)
<i>En cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>
Madame VEYRIRAS Violaine	<i>en cours de désignation</i>

g) Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire	Suppléant
Monsieur FILLOUX Patrice (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>

h) Sept représentants de l'ordre

Titulaire	Suppléant
Docteur CHATA Georges (sans changement)	Docteur LAMIRAUD Jean-Paul (sans changement)
Thierry POMMIER Ordre des infirmiers	Madame BOUEIX Maryline Ordre des infirmiers
<i>En cours de désignation</i> Ordre des pharmaciens	<i>En cours de désignation</i> Ordre des pharmaciens
Monsieur DUCLEROIR Serge Ordre des masseurs-kinésithérapeutes	Monsieur BOSPHORE Eric Ordre des masseurs-kinésithérapeutes
<i>En cours de désignation</i> Ordre des Sage-Femmes	<i>En cours de désignation</i> Ordre des Sage-Femmes
Dr Daniel GILLE Ordre des chirurgiens-dentistes	<i>En cours de désignation</i> Ordre des chirurgiens-dentistes
Pas de représentant Ordre des pédicures-podologues	Pas de représentant Ordre des pédicures-podologues

2° - Collège des usagers et associations d'usagers (10 titulaires et 10 suppléants)

a) Six représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L. 1114-1

Titulaires	Suppléants
Madame GUYONNET Michelle	<i>en cours de désignation</i>

(sans changement)	
Madame MAGNAT Angélique (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>
Madame SCHULZ Marie-Christine (sans changement)	<i>Monsieur SCHULZ Bernard (sans changement)</i>
Madame VANDAUD Claudia (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>
Madame VIRTON Catherine (sans changement) <i>en cours de désignation</i>	<i>Monsieur HAREM Johnathan (sans changement) en cours de désignation</i>

b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Monsieur HUMBERT André (FSPA) (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>
Monsieur PRIOT Alain (FSPA) (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>
Madame FAUCHER Martine (FSPH) (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>
Madame RENON Ghislaine (FSPH) (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>

3° - Collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements, du territoire de démocratie sanitaire concerné (7 titulaires et 7 suppléants)

a) Un conseiller régional

Titulaires	Suppléant
Monsieur LEJEUNE Etienne (sans changement)	<i>Monsieur LAFRIQUE Philippe (sans changement)</i>

b) Un représentant de conseils départementaux

Titulaires	Suppléant
Madame SIMONET Valérie (sans changement)	<i>Madame BUNLON Marie-Christine (sans changement)</i>

c) Un représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile du ressort du conseil territorial de santé

Titulaires	Suppléant
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>

d) Deux représentants des communautés

Titulaires	Suppléants
Monsieur LEGER Jean-Luc (sans changement)	<i>Monsieur MOUVEROUX Olivier (sans changement)</i>
Monsieur BODEAU Eric (sans changement)	<i>en cours de désignation</i>

e) Deux représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Madame FOURNIER Marie-Françoise (sans changement)	Monsieur BAYOL Philippe (sans changement)
<i>en cours de désignation</i>	Madame NICOUX Renée (sans changement)

4° Collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (3 titulaires et 3 suppléants)

a) Un représentant de l'Etat

Titulaires	Suppléant
<i>en cours de désignation</i>	<i>en cours de désignation</i>

b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Monsieur PARRY Bernard (sans changement)	Madame QUINCAMPOIX Fabienne (sans changement)
Monsieur BOUREILLE Fabrice (sans changement)	Monsieur LAROUSSE Denis (sans changement)

5° Personnalités qualifiées :

Monsieur CEDELLE Serge;
Docteur JEANDEAU Serge.

6° Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L. 1434-10 du Code de la santé publique (parlementaires)

- Monsieur LENOIR Bartolomé, Député de la Creuse ;
- Monsieur LOZACH Jean-Jacques, Sénateur de la Creuse ;
- Monsieur JEANSANNETAS Eric, Sénateur de la Creuse.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet pour une durée de cinq ans à compter du 17 décembre 2021.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, de faire l'objet :

- Soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- Soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé ;
- Soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : La directrice adjointe de la délégation départementale de la Creuse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Guéret.

Pour le Directeur général de
l'ARS Nouvelle-Aquitaine et par délégation,
La Directrice adjointe de la délégation
départementale de la Creuse,



Amélie BOUCHET

